

Crisis Payment (Païement d'urgence)



We speak your language 📞 13 1202

Crisis Payment - French

Qu'appelle-t-on Crisis Payment ?

Crisis Payment (Païement d'urgence) représente un paiement spécial unique que vous pouvez percevoir en plus de votre prestation normale versée par Centrelink.

Dans quelles circonstances est-il accordé ?

Crisis Payment peut être accordé dans les circonstances suivantes :

- vous avez dû quitter votre domicile et avez dû (ou avez l'intention de) vous installer dans un autre logement en raison d'une situation de crise résultant de violences conjugales ou d'un désastre naturel ;

OU

- vous restez dans votre domicile après avoir été victime de violences conjugales, mais le membre de la famille auteur de ces violences a quitté le domicile ou en a été éloigné ;

OU

- vous êtes sorti de prison ou d'un centre pénitentiaire après avoir servi une peine totalisant au moins 14 jours, suite à une condamnation ;

OU

- vous étiez détenteur d'un visa humanitaire vous y donnant droit lorsque vous êtes arrivé en Australie pour la première fois.

Y ai-je droit ?

Pour avoir droit au Crisis Payment, vous devez être dans une situation financière difficile et déposer votre demande dans les sept jours suivant l'occurrence de l'une de ces circonstances :

- situation de crise, **ou**
- départ ou éloignement du membre de la famille auteur de violences conjugales, **ou**
- sortie de prison ou d'un centre pénitentiaire, **ou**
- arrivée en Australie pour la première fois avec un visa humanitaire vous y donnant droit.

Vous devez également percevoir, ou être en droit de percevoir :

- une prestation ou une pension de la sécurité sociale, notamment les paiements comprenant Parenting Payment (les allocations parentales), Newstart Allowance (l'allocation d'aide à l'emploi), Youth Allowance (l'allocation pour les jeunes), Disability Support Pension (la pension d'aide aux handicapés) et Age Pension (la pension vieillesse), **ou**
- ABSTUDY Living Allowance (l'allocation de subsistance de ABSTUDY).

www.centrelink.gov.au



Australian Government



Quel est le montant du Crisis Payment ?

Le montant du Crisis Payment que vous percevrez correspondra à une semaine de la somme de base versée par la sécurité sociale que vous êtes habilité à recevoir.

Remarque : vous n'aurez pas droit au Crisis Payment si vous êtes seulement habilité à recevoir un paiement de type Family Tax Benefit (allocations familiales) ou Child Care Benefit (allocation pour la garde des enfants), accordé par Centrelink.

Pour communiquer avec Centrelink en français, composez le **13 1202***.

Des renseignements sont également disponibles dans votre langue sur le site internet **www.centrelink.gov.au**

** Le coût des appels à partir de votre téléphone fixe vers les numéros « 13 » de Centrelink varie en fonction de votre prestataire de service téléphonique. Les appels vers les numéros « 1800 » à partir de votre téléphone fixe sont gratuits. Les appels à partir des cabines publiques et des téléphones portables sont facturés à des taux plus élevés.*